



Arret maladie pour inaptitude

Par **paloma2009**, le **06/05/2013 à 11:30**

Reprise de mon activite depuis decembre 2012 retour de conge parentale, mon employeur me propose un poste a Lyon car j ai une clause de mobilite, son souhait me faire demisioner, donc je pose cp janvier et février, donc grosse pression toute seul je gere 4 enfants 11/9/7/3.5 ans, j ai commencer une pschotérapie car mon medecin je suis en dépression, je suis sous prozac apres recherche la clause ne peut pas s'appliquer actuellement salarie a la maison en attente d affectation de poste, proposition de poste pour avril a 1h35 aller de meme retour, le poste n a rien a voir avec ce que je faisais c est un service de litige et contentieux et on nous demande d accepter de travailler sous pression entre autre, une visite medicale était le vendredi 29/03/2013 dois je lui expliquer les conditions dans laquelle l entreprise me font et le traitement que je prends, et puis je parler de mes problemes personnelle ou un tout me dépasse rnrnDonc apres avoir été en inaptitude de 1 mois pour mon poste par le médecin du travail, je suis actuellement sous norcet, et dois reprendre mon activité mais j en suis incapable et dans ma tête sa ne va pas plus la pression de la responsable et eux souhaite une démission de ma part, je dois aller revoir le doc du travail que va t il se penser d après vous va t il me renvoyer au travail? ma psy m a arrêter encore 15 jours, j ai peur rien qu'a l'idée qu'il me renvoi a mon poste, j aimerais savoir si il peut me remette en inaptitude et a votre avis si c'est le cas que va dire l entreprise(me licencie??) tout en sachant qu'eux attende ma réponse si j accepte le poste ou pas il me donne une semaine pour que je réponde, rnbien cordialement merci de m'éclaircir